

FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

SECTEUR LA ROCHELLE / SAINTES



IDENTITÉ

Nom

Prénom

Date de naissance :

Adresse

TEL

Mail

COURS CHOISIS

STREET DANCE
7-9 ans

STREET DANCE
10-13 ans

HIP HOP GIRLY
Ados

STREET JAZZ
Débutant

STREET JAZZ
Inter/avancé

HIP HOP NEWSTYLE
Tous niveaux

HIP HOP GIRLY
Tous niveaux

HIP HOP ALL STYLES
Ados/Adultes

Groupe PERFORM

DANSE SANTE
Tous niveaux

Tarifs :

1 cours 1h par semaine (enfants) : 250 € l'année

1 cours 1h15 par semaine (adultes) : 275 € l'année

2 cours 1h15 par semaine (adultes) : 410 € l'année

3 cours 1h15 par semaine (adultes) : 540 € l'année

+ Cotisation à l'association Pulp (La Rochelle) ou Adrénaline (Saintes) : 30€ l'année (par personne). *La cotisation permet de financer les frais de fonctionnement que l'association supporte (location salle de spectacle, techniciens, SACEM, frais de déplacement, participation costumes etc..).*

Règlements / Aides financières :

- Possibilité de régler en plusieurs fois. Pour les abonnements 3 cours : possibilité de mensualiser sur 10 mois.
- -10% sur l'adhésion du 2ème enfant d'une même famille

TOTAL DÛ :

FICHE D'INSCRIPTION 2025/2026

SECTEUR LA ROCHELLE / SAINTES



Personne à contacter en cas d'urgence

Nom

Téléphone

Prénom

Questions :

Combien d'années de danse avez-vous pratiqué et quelle discipline?

Avez-vous une pathologie, blessure, problème de motricité ou autre à signaler ?

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussignée M/Mme autorise mon enfant à être photographié ou filmé par PULP Danse pendant certains cours ou représentations. Ces photos et vidéos pourront être utilisées à des fins de communication de l'école sur les réseaux sociaux, site internet et pour de la documentation. Dans la mesure où l'enfant ne désire pas apparaître sur certaines photos et/ou documents à certains moments, l'école respectera son choix et n'imposera pas sa publication.

Je soussignée M/Mme autorise PULP Danse à me photographier et filmer pendant certains cours ou représentations. Ces photos pourront être utilisées à des fins de communication de l'école sur les réseaux sociaux, site internet et pour de la documentation. Dans la mesure où la personne ne désire pas apparaître sur certaines photos et/ou documents à certains moments, l'école respectera son choix et n'imposera pas sa publication.

Article 1 - Inscription

Il est convenu que tout élève participant au cours est en règle avec ses assurances personnelles et dégage le professeur de toute responsabilité en cas d'accident corporel pouvant intervenir pendant les cours ou dans l'enceinte de l'école.

Article 2 - Comportement

Il est impératif que chaque personne soit tolérante envers les autres. Il est demandé à l'élève d'avoir un comportement respectueux envers toutes les personnes présentes en cours. Aucune remarque désobligeante, discriminante ou qui porterait atteinte à autrui ne sera acceptée.

Article 3 - Fonctionnement

Les cours collectifs sont dispensés de septembre à juin et seront assurés à partir de 3 élèves présents.

L'école se réserve le droit d'annuler ou de reporter les cours ou les stages en cas d'effectif insuffisant.

Le planning des cours est susceptible d'être modifié à tout moment en respectant un délai de prévenance de 10 jours.

Article 4 - Paiements

Le nouvel adhérent bénéficie d'un cours d'essai, à l'issue duquel il devra confirmer ou non son inscription. Les droits d'inscription ainsi que tous les cours sont payables d'avance lors de l'inscription. L'élève a la possibilité de payer en plusieurs fois s'il le souhaite.

Article 5 - Absence et présence

Il est conseillé aux élèves d'être assidus aux cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. En cas d'absence, les cours ne seront pas remboursés.

Article 6 - Droit à l'image

Pulp Danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tout support que ce soit, concernant l'image de l'Ecole avec son autorisation au préalable.

Article 7 - Manquement au présent règlement

Tout manquement au présent règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Fait à

le

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"